

Date de convocation  
**27 août 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le **04 septembre à 19 h 00**,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

Étaient présents :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Jean-Michel BERTAUX, Michel MORIN, Gilles SERIER, Loïc de  
JACQUELOT, Gérard LESAGE, Nicolas BOURGOIN, Joëlle BESSON,  
Catherine LEGENDRE-LOIRAND, Émilie DABIN

Absents excusés : Jean-Michel PLANSON, Hervé SAILLANT

## **Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation est obligatoire à toutes les étapes de la passation des marchés publics.

Les collectivités doivent se doter d'un profil acheteur et publier les appels d'offres sur une plateforme de dématérialisation.

L'agence Cher Ingénierie des Territoires pourrait assister la commune de Saint-Denis-de-Palin pour la création d'un profil acheteur, la mise en ligne de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, le suivi des questions réponses en phase de consultation, le téléchargement des offres reçues, un tableau d'enregistrement des offres et une pré-analyse.

Pour réaliser cette mission, Cher Ingénierie des Territoires propose une convention. Le coût de cette prestation est de 560 euros hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de commander cette prestation à Cher Ingénierie des Territoires et charge monsieur le maire de signer la convention.

## **Convention pour nettoyage par éco-pâturage d'une ancienne peupleraie située au bord de l'Auron**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la parcelle ZC 17, d'une contenance de 13 hectares est composée de terres cultivables, de prés et d'une peupleraie qui a été exploitée au bord de l'Auron, sur une superficie de 1 hectare 98 ares.

Pour nettoyer ce terrain, broyer les rémanents et souches de peupliers, l'entreprise MILLET et FILS a été sollicitée pour établir un devis. Celui-ci s'élève à la somme de 6786 euros TTC.

Une alternative aux moyens mécaniques existe. Ce terrain pourrait être nettoyé pendant plusieurs années par éco-pâturage.

***Monsieur BERTAUX Jean-Michel, Maire, quitte la séance. Monsieur MORIN Michel, premier adjoint prend la présidence.***

Monsieur le Maire-adjoint propose au conseil municipal de confier le nettoyage de cette parcelle par éco-pâturage à l'entreprise Palin Espaces Verts par une convention sur cinq ans. Cette entreprise devra installer à sa charge une clôture autour de ce terrain, y faire paître un cheptel lui appartenant et sous son entière responsabilité. La durée de la convention et de l'entretien du terrain sera fixée à cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 30 octobre 2024. Une facturation annuelle de 1300 euros hors taxe sera payable au 30 avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer cette convention d'éco-pâturage pour le nettoyage de **1 hectare 98 ares sur la parcelle ZC 17** et charge monsieur le maire-adjoint de la signer.

## Convention d'adhésion médecine préventive CDG18

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les collectivités et établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher a créé ce service pour répondre à la demande des collectivités territoriales affiliées.

Les missions du service créé par le CDG 18 sont définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ; elles correspondent à une mission d'intérêt général, et répondent à un but d'utilité sociale, puisque ce service permet d'aider les collectivités à assurer un suivi médical de qualité au titre de la médecine préventive de l'ensemble de leurs agents.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service pour l'ensemble des agents de la commune de Saint-Denis-de-Palin et charge monsieur le maire de signer la convention.

## Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention a été établie avec le Conseil Général du Cher, suite à la délibération du 29 mars 2010, pour engager un partenariat afin de répondre aux besoins des habitants en situation de précarité.

En 2018, une aide de 334 euros a été attribuée par le Fonds de Solidarité pour le Logement à 2 ménages de la commune de Saint-Denis-de-Palin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif en 2019, la somme de **100 euros**.

## Subvention pour le CCAS de Dun-sur-Auron pour l'épicerie sociale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale de Dun-sur-Auron, du **05 août 2019 pour l'épicerie sociale**.

**Pour l'année 2018**, le coût financier des marchandises distribuées aux habitants de SAINT-DENIS-DE-PALIN s'élève à la somme de **32 €**. Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de **verser au CCAS de Dun-sur-Auron une subvention de 32 € pour l'épicerie sociale**.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 04 septembre 2019

Les conseillers municipaux,

Le Maire,

Jean-Michel BERTAUX

